

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 JUIN 2023

Délibération n°2023.06.085.B

**Attribution de subvention de soutien - programme 2023 à
SOGAMES: Association des Professionnels du Jeux Vidéo**

LE PREMIER JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 16 h 00, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 26 mai 2023

Secrétaire de Séance: Michel ANDRIEUX

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **18**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL à Bertrand GERARDI, Dominique PEREZ à Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Isabelle MOUFFLET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_85B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER JUIN 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.085.B**

Rapporteur : Monsieur ROY

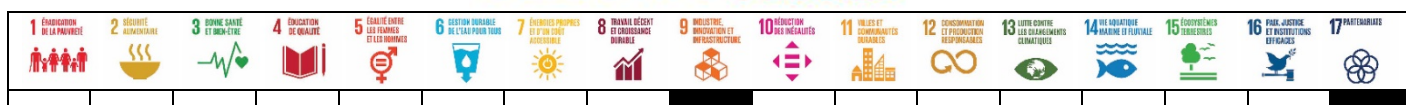
**ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE SOUTIEN - PROGRAMME 2023 A SOGAMES:
ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DU JEUX VIDEO**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS

Ambition :SE DÉVELOPPER DURABLEMENT

Enjeux :[30102 -3) FILIÈRES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
ODD 17 : partenariats

SO Games est née de la fusion de Bordeaux Games et d'Angoulême JV pour devenir en 2020 l'association des professionnels du Jeu Vidéo en Nouvelle-Aquitaine.

Elle a pour vocation de rassembler les professionnels du jeu vidéo.

Sa mission principale: la coordination des moyens et des actions des entreprises du secteur du jeu vidéo et du multimédia, et toute action favorisant le secteur de l'industrie des loisirs interactifs de Nouvelle-Aquitaine.

SO Games a pour mission de favoriser la croissance de la filière dans la région.

Pour cela, l'association :

- Anime la filière des métiers du jeu vidéo au travers de Networking et de mutualisation (représentation nationale et internationale, d'une identité locale ; recensement et formalisation de la liste des acteurs locaux ; réunions généralistes et thématiques, etc).
- Organise le recrutement et la gestion des ressources humaines.
- Réalise une mise à niveau économique des acteurs locaux face aux concurrents : • Veille sur les aides et mécanismes fiscaux disponibles, identification, interfaçage avec les instances et organismes, gestion comptable ; • Montage de partenariats avec les pôles de compétitivité ; • Montage de dossiers CNC (FAJV et CIJV).
- Mutualise la représentation commerciale ;
- Gère des offres mutualisées, et des possibilités de réponse collective à des appels d'offre ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_85B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023

Publication : 06/06/2023

- Assure une présence sur les salons, avec organisation et financement de voyages ;
- A terme, organiser des salons et attirer les acteurs nationaux et internationaux sur la région.

Afin de soutenir la constitution de ce cluster régional dont Angoulême est avec Bordeaux, la pierre angulaire en raison de l'implantation de nombreux studios indépendants et de l'Ecole Nationale des Jeux Vidéo (CNAM ENJMIN), il est proposé de financer SO Games à hauteur de 7 500 € pour l'année 2023, ce qui représente moins de 3 % du budget annuel de la structure.

Les autres co-financeurs sollicités sont la Région, Magelis et Bordeaux Métropole.

Considérant les enjeux territoriaux sur le développement des compétences autour de l'image et du numérique, les liens avec la technopole territoriale Eurekatech,

Considérant que les actions spécifiques proposées en 2023 s'inscrivent en lien avec les feuilles de routes Industrie créative et industrie du futur portées par la technopole Eurekatech et les orientations de GrandAngoulême en matière de développement économique et d'attractivité,

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 7 500 € à l'association SO Games pour l'année 2023.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment à signer les actes afférents.

Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230601-2023_06_85B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2023
Publication : 06/06/2023